

Défendre la retraite de tous

À la fin de la seconde guerre mondiale, le patronat français, après son soutien au régime de collaboration, n'était pas en situation de faire la loi... Les forces liées au Capital ont donc du céder face à un certain nombre de revendications ouvrières : la généralisation d'un système de retraite par répartition et la mise en place d'une sécurité sociale dans laquelle chacun verse selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Des positions à défendre et à étendre

Chaque fois que le Capital convoque la force de travail, il paye du travail et du « hors travail ». Cette rétribution se partage en salaire direct versé au salarié et en salaire indirect (ce que les patrons appellent injustement « charges sociales ») qui finance immédiatement les situations « hors-travail » (maladie, chômage, retraite). Une partie du salaire direct est également prélevée pour financer ces situations « hors-travail ». Il n'est donc pas fortuit de constater que les retraites sont attaquées au même moment que le droit aux soins pour tous, que l'indemnisation du chômage, que la réglementation des licenciements et de l'emploi. Dans le système de retraite par répartition, l'argent va directement des actifs aux retraités, chaque salarié contribue à la retraite de la génération précédente et les retraites de demain seront payées par les salariés de demain. La pension des fonctionnaires ne dépend d'aucune caisse particulière, elle est tout simplement la continuation d'une partie du salaire et fait partie du budget de l'Etat.

Des attaques répétées

Depuis vingt ans, le capitalisme financier a décidé de mettre la main sur ces sommes énormes qui lui échappent (chaque année, les sommes versées en retraite sont équivalentes au budget de l'Etat), il veut donc casser le système par répartition pour lui substituer un système par capitalisation dans lequel chacun doit se payer sa retraite - s'il le peut - en souscrivant à des fonds de pension. Pour ce faire, le patronat et les instances du libéralisme européen ont décidé de s'attaquer aux retraites. En 1993, le gouvernement Balladur fait passer la durée de cotisation des salariés du secteur privé de 37,5 à 40 annuités. La droite et les faiseurs d'opinion peuvent alors pointer du doigt les fonctionnaires privilégiés maintenus à 37,5 annuités. En décembre 1995, le gouvernement Juppé veut mettre fin aux régimes spéciaux pour ensuite affaiblir davantage le système par répartition. Le soutien de la direction de la Cfdt au gouvernement ne suffit pas, Juppé doit reculer devant la grève en voie de généralisation. La « gauche plurielle » au pouvoir de 1997 à 2002, en grande partie grâce à la défaite de Juppé en décembre 1995, ne revient pas sur la réforme de 1993. La réélection de Chirac en 2002 permet à Fillon et Raffarin de reprendre l'offensive contre les retraites avec le

soutien du Medef qui réclame dès novembre 2002 : « ...la fin des privilèges que les fonctionnaires et les agents des entreprises publiques ont sur les salariés du privé... ». Le gouvernement est convaincu qu'il ne peut poursuivre la contre-réforme du régime de retraite des salariés du privé sans toucher d'abord celui des 4,5 millions de fonctionnaires. Pour Fillon, l'étape de 2003 est cruciale : « le rapprochement public-privé réalisé, l'adaptation du système aux contraintes économiques et démographiques sera plus facile ». On sait ce qu'il advint. La direction de la Cfdt se range encore, 2 millions de grévistes le 13 mai, près d'un million de manifestants à Paris le 25 mai, des milliers d'établissements en grève reconductible dans l'Éducation nationale et une direction confédérale de la Cgt qui n'appelle même pas à la généralisation de la grève et tient ses grosses fédérations (cheminots, énergie, poste) loin du mouvement. La Fsu négocie la reprise et le lâchage des TOS avec... Sarkozy venu suppléer Ferry. Cette stratégie perdante des temps forts sera reconduite par la Cgt lors de la privatisation d'EDF en 2004.

Régimes spéciaux : le nouveau cheval de Troie

Sarkozy l'a dit et répété depuis des mois. Les régimes spéciaux de retraite constituent « un privilège indigne ». Quand on compare avec 1 000 contribuables dont la fortune est supérieure à 15,5 millions d'euros qui profiteront chacun d'une baisse d'impôt sur le revenu de 270 000 euros grâce au nouveau « bouclier fiscal », le « privilège » devient très relatif... Casser les régimes spéciaux permet d'attaquer ensuite les retraites de tous. Fillon n'a d'ailleurs pas attendu en annonçant déjà 41 ans de cotisation pour tous. Une fois les régimes spéciaux ramenés au rang de la fon-

ction publique, les mêmes expliqueront qu'il faut mettre tout le monde au même niveau au nom de l'équité. André Santini laisse entendre que le gouvernement pourrait remettre en cause le montant des pensions versées aux fonctionnaires calculé à partir de l'indice détenu lors des six derniers mois d'activité pour le remplacer par une référence aux 10 meilleures années. Travailler plus longtemps pour une misérable retraite, voilà les beaux projets d'avenir qu'offre le président de la république à ses concitoyens. Bien sûr notre espérance de vie augmente et va continuer dans l'immédiat à augmenter. Le « vieillissement de la population » dont ils nous parlent tente de faire passer une bonne nouvelle pour une catastrophe pour faire accepter ainsi toutes les régressions sociales préparées par Sarkozy et les siens.

Détermination, patience et unité

Après les reculs sociaux engendrés par la défaite de 2003, la parenthèse du CPE s'est vite refermée par l'élection de Sarkozy. La grève du 18 octobre, première riposte, ne se limite pas à la défense des régimes spéciaux. C'est le signe que la nécessité d'un large mouvement interprofessionnel est une idée qui fait son chemin. Il faut reprendre l'offensive sur des revendications unifiantes.

- ◆ **Maintien des régimes spéciaux et abaissement de l'âge de la retraite à 55 ans dans les secteurs professionnels les plus pénibles.**
- ◆ **Retour aux 37,5 annuités pour tous avec un taux de remplacement d'au moins 75% et la suppression de toutes les décotes.**
- ◆ **Augmentation uniforme des salaires (une même somme pour tous).**

Sud éducation Puy de Dôme



LA MGEN

est-elle toujours un acteur de "l'économie solidaire" ?

Sud éducation :

Isabelle Giujuzza-Alcaraz, tu es salariée de la MGEN à la section départementale du Var, militante de Sud MGEN et élue du personnel au comité d'établissement. Que s'est-il passé à la MGEN récemment ?

Isabelle Giujuzza-Alcaraz :

La direction de la MGEN s'est lancée dans un plan de restructuration profonde de la mutuelle. Elle a décidé de transférer près de la moitié des salariés des sections départementales vers les centres de traitement et les centres d'appel. Cela constitue, en fait, un plan social qui ne dit pas son nom. Plus de huit cents salariés de la MGEN vont être placés devant cette alternative : soit ils acceptent la mobilité qu'on leur impose, soit ils quittent la mutuelle. C'est proprement scandaleux, surtout quand on sait qu'un grand nombre de salariés des sections a plus de cinquante ans et travaille pour la mutuelle depuis des dizaines d'années !

La direction de la MGEN prétend que ce plan de restructuration était nécessaire, qu'il lui était imposé par la pression de la concurrence des assurances privées et par l'informatisation des tâches de traitement des feuilles de sécurité sociale.

C'est un faux-semblant. Il n'y avait aucune nécessité d'associer le transfert des activités avec le transfert des personnes. En vérité, ce plan n'est qu'une manifestation, particulièrement cynique, d'un changement plus profond de la MGEN : son alignement sur le secteur assurantiel tant dans la démarche commerciale que dans la gestion du personnel. La MGEN quitte doucement mais sûrement le terrain de l'économie solidaire. Dans les sections départementales, ne resteront que des salariés chargés de faire du chiffre en allant démarcher des « clients » et en les convainquant de contracter des garanties supplémentaires. Dans les centres de traitement et, plus encore, dans les centres d'appel, les conditions de travail sont éprouvantes, le travail automatisé et abrutissant. Le service rendu par la MGEN se dégrade et les mutualistes s'en plaignent. Ainsi, ni les salariés, ni les mutualistes n'ont quelque chose à gagner dans cette restructuration. Mais alors qui y gagne ? Tous ceux qui ont intérêt à faire de la mutuelle une société d'assurance comme les autres...

Pour faire passer la pilule, des «mesures d'accompagnement» sont prévues.

Oui, et d'abord de grosses primes pour ceux qui accepteront la mobilité. Il est également prévu des possibilités de cessation anticipée d'ac-

tivité et des aides pour des projets personnels ou professionnels (pour monter une entreprise ou... élever des enfants, comme on nous l'a proposé sans rire !). La direction de la MGEN assure qu'il n'y aura pas de licenciement.

Et tu n'y crois pas ?

Bien sûr que non. Que vont devenir ceux qui n'accepteront pas la mobilité, qui ne peuvent pas bénéficier d'une mesure de pré-retraite et qui n'ont pas de « projet personnel » ? La direction fait croire que le cas ne se présentera pas et espère secrètement que cela concernera si peu de monde que personne ne bougera. Il y aura des licenciements, c'est évident.

Quelles réactions ce plan a-t-il suscité chez les salariés ?

Depuis le début des concertations avec la direction, en janvier 2007, Sud MGEN a déclaré son opposition à ce plan et a travaillé à alerter les salariés sur ce qui se passait. Les autres syndicats de la mutuelle, habitués à une gestion « conviviale », ont mis du temps à prendre la mesure du mauvais coup qui était réservé aux salariés. Mais finalement, toutes les organisations ont réussi à montrer un front uni face à la direction : de l'inédit à la MGEN ! Le 6 juillet, lors de l'assemblée générale de la mutuelle à Dijon, nous avons tous appelé à la grève et elle a été suivie à 80%. De même, le 28 août, tous les syndicats ont voté contre le plan de la direction lors de la réunion du comité central d'établissement, mais ce dernier n'a qu'un rôle consultatif. À l'heure actuelle, les salariés attendent, dans la crainte, de recevoir la lettre qui leur signifiera une modification de leur contrat de travail. C'est par excellence le moment où il faut rester unis !

A l'initiative de Sud éducation, des lettres ont été envoyées à Jean-Michel Laxalt, le président de la MGEN, par des personnels de l'éducation, adhérents de la mutuelle. Cela a-t-il changé quelque chose ?

Oh oui ! Nous avons déjà pu entendre, de la part de la direction, que Sud ne représentait rien du tout et que nous devions nous taire. La solidarité interprofessionnelle a surpris ces gens qui ne voulaient qu'une chose : que tout se passe en silence et sans heurt. Nous avons besoin que vous continuiez à nous soutenir. Il faut maintenir la pression et puisque Laxalt vous a répondu « qu'aucun emploi ne sera supprimé », faisons-lui tenir parole.

On ne laisse pas tomber !

Sud éducation Calvados